

Rapport financier

2021-2023

05/04/2024

Introduction

En 2020, l'Union était dans une situation financière difficile, avec plusieurs exercices consécutifs déficitaires depuis 2014 ; à tel point que la survie de l'Union commençait à devenir une problématique tangible. L'urgence était donc de redresser cette situation.

Il était aussi essentiel de rattraper le retard pris sur les clôtures des exercices précédents ; pour rappel lors de la prise du mandat en novembre 2021, l'exercice 2019 n'était pas entièrement saisi au niveau comptable. Ce retard était dû à la fois à la surcharge de travail pesant sur l'administratrice précédente et au Covid qui a empêché de travailler normalement à partir de mars 2020.

Il était également nécessaire d'améliorer la visibilité financière pour la direction nationale et les syndicats, c'est-à-dire transmettre des éléments clairs et compréhensibles pour l'ensemble des camarades, quelle que soit leur expérience en trésorerie/comptabilité.

Enfin, le mandat a débuté dans des conditions relativement complexes en raison du Covid, ce qui a limité le tuilage avec l'administratrice précédente.

En revanche, le fait d'élire une administratrice adjointe a permis de répartir la charge de travail et a donc facilité le mandat.

Organisation du travail pendant le mandat

Tout en assurant ensemble le suivi des décisions financières au fil du mandat, les deux administratrices, avec l'appui de plusieurs camarades, se sont ainsi réparties les tâches.

Camille Borne a pris en charge la confection des budgets prévisionnels, le suivi des factures et notes de frais, le suivi financier des réunions FERC Sup (BN, CNU, congrès).

Solveig Langen s'est concentrée sur la gestion des cotisations (PAC national, Cogétise) – avec l'aide de Marie-Claude Charrier pour Cogétise – le rôle d'interface entre les syndicats et la banque pour les syndicats disposant d'un compte "chaîné" au compte de l'Union au Crédit Mutuel de Montreuil, la saisie comptable et la réalisation des bilans annuels en lien avec l'expert-comptable.

Enfin, l'appui aux trésoriers des syndicats en termes d'outils (modèles de fichiers par exemple) et de formation a été mis en œuvre mais de façon assez restreinte par manque de temps.

Budgets prévisionnels, suivi des dépenses et politique financière

La réalisation d'un prévisionnel est une opération délicate, en particulier dans cette période où le Covid a fortement bousculé notre fonctionnement. En effet, les deux postes de dépenses principaux de l'Union sont d'une part la vie démocratique (BN, CNU, congrès), d'autre part la prise en charge des camarades présents à Montreuil. Le Covid a remis en cause ces 2 aspects puisque les déplacements et réunions ont été limités voire suspendus pendant plusieurs mois. Par ailleurs, la constitution du BN a été modifiée par rapport au mandat précédent. Auparavant, plusieurs dirigeants de l'Union, présents très régulièrement à Montreuil (souvent la semaine complète), venaient de province ; la prise en charge de leurs déplacements et hébergement était donc élevée. Pendant le mandat actuel, la présence à Montreuil a été d'une part beaucoup plus limitée – à cause du Covid mais aussi par choix, et d'autre part assurée par davantage de camarades parisiens, ce qui limite mécaniquement les dépenses.

Pour le prévisionnel 2021, il n'était donc pas possible de faire comme cela se passe habituellement, c'est-à-dire reprendre le budget de l'année précédente et l'adapter à la marge. Il a fallu repartir de zéro au moins pour ces 2 postes de dépenses.

Ce n'est que depuis 2023 que nous commençons à connaître une certaine stabilité, et que nous pouvons porter davantage nos efforts à la construction d'une réelle politique financière, porteuse d'orientations claires.

Pour autant, nous n'avons heureusement pas attendu 203 pour proposer des orientations financières spécifiques. Ainsi, l'affectation de fonds pour des actions juridiques, des actions culturelles, des investissements en termes de matériel informatique et vidéo, et enfin la prise en charge des frais de garde pour aider des camarades à participer davantage à la vie démocratique de l'Union. Toutes ces actions n'ont pas forcément été réalisées, mais elles ont été pensées au niveau du budget prévisionnel.

Le prochain mandat sera l'occasion d'affiner cette politique financière.

Le suivi des dépenses s'articule naturellement avec la saisie comptable et la réalisation des bilans annuels. Précédemment, la saisie comptable n'était pas réalisée par l'administratrice. Elle a été assurée par plusieurs camarades au fil des années ; mais plus personne à partir de 2020, ce qui était en partie la cause du retard pris dans la clôture des comptes annuels. Dès la prise du mandat, nous avons repris cette tâche en nous formant aux bases de la comptabilité ; ce qui a permis de rattraper progressivement le retard accumulé. Désormais nous sommes à jour sur ce point, l'objectif est maintenant de présenter les comptes annuels dès le premier semestre de l'année suivante.

Ce suivi régulier a facilité la visibilité sur nos comptes et permis d'accroître, pour la direction nationale comme pour les syndicats, la compréhension de la situation financière de l'Union.

L'Union avait choisi de s'appuyer sur un expert-comptable (Coexco) à partir de l'exercice 2017. Lors du mandat écoulé, la question s'est posée de maintenir ce contrat. La décision a été prise de conserver ce prestataire, d'une part pour maintenir une saisie comptable de qualité, d'autre part car nous sommes depuis plusieurs années proches des 230.000€ de recettes, seuil au-delà duquel nous serons tenus de faire appel à un commissaire aux comptes. Ce seuil est d'ailleurs dépassé sur l'exercice 2023.

Gestion des cotisations

La gestion du PAC (Prélèvement Automatique des Cotisations) national prend un temps certain. En effet, plus de 70% des cotisations FERC Sup sont prélevées par l'Union. Il s'agit de suivre les nouvelles adhésions avec mise en place du prélèvement (entre 30 et 50 par mois), les arrêts (entre 2 et 15 par mois), les rejets (une dizaine par mois), les modifications (de montant, de coordonnées bancaires, de fréquence... une dizaine par mois) mais aussi les paiements ponctuels par chèque ou par virement (une dizaine), et enfin la gestion des adhésions en ligne via le site confédéral (une dizaine par an, en augmentation depuis le printemps 2023).

Le suivi des adhésions prend du temps, mais c'est aussi en raison des outils plutôt rustiques dont nous disposons. D'une part, les créations/arrêts/modifications de prélèvement doivent être réalisées manuellement sur l'interface bancaire. D'autre part, la confection des fichiers de suivi est faite manuellement sous Excel, ce qui est fastidieux et potentiellement source d'erreur. Ces fichiers de suivi sont néanmoins essentiels car ils permettent l'édition des tableaux trimestriels de reversement, l'édition des tableaux de saisie pour Cogétise, et l'édition de tableaux d'orga annuels. Il n'est donc pas question pour le moment de s'en passer.

On ne peut pas espérer automatiser totalement ces tâches – il faut bien prendre le temps de réceptionner les demandes, de les vérifier et de les enregistrer. Une réflexion a été menée pour répartir le travail entre plusieurs camarades. Mais pour le moment, outre la difficulté récurrente à trouver des forces pour soutenir le travail de l'Union, il n'est pas forcément pertinent d'impliquer d'autres camarades avec des outils aussi fastidieux et sensibles. D'autres pistes sont en cours d'investigation pour alléger autant que possible ces process, notamment l'exploitation du module collectage de Cogitiel. Ce module permettrait en effet de limiter la saisie manuelle sur l'interface bancaire et l'édition des fichiers de suivi. Le principal écueil est qu'il implique une transformation profonde de la gestion des cotisations, tant pour l'Union que pour les syndicats ; or le travail courant est suffisamment gourmand en temps pour limiter fortement notre capacité de changement.

Concernant Cogétise, l'Union prend en charge l'ensemble des déclarations FERC Sup depuis sa création. Au début du mandat, Marie-Claude Charrier était en charge de l'intégralité de cette tâche ; ce qui était excellent pour soulager la charge des administratrices, mais qui demandait également beaucoup d'échanges de données et de création de fichiers supplémentaires, et impliquait de ce fait des

délais de traitement allongés et un suivi plus complexe. Ce travail a donc été repris petit à petit par Solveig Langen, ce qui a permis notamment de raccourcir les délais et d'assurer un suivi plus simple en lien avec la saisie comptable. Le prochain mandat verra la mise au débat de la prise en charge des déclarations Cogétise par les syndicats eux-mêmes.

Par ailleurs, une remise à plat des bases Cogétise a été effectuée en 2022 avec l'appui important des camarades de la Vie syndicale, qui avaient d'abord nettoyé la structuration Cogitiel avec les syndicats. Désormais, la structure Cogétise correspond à celle de Cogitiel, et permet un reversement au plus juste aux différentes UL auxquelles les syndicats sont rattachés. Il faut noter cependant le délai souvent long de report des modifications dans Cogétise (faites manuellement par l'équipe confédérale), ce qui implique des reversements tardifs pour les nouvelles bases.

Aide aux trésoriers des syndicats

Des modèles de fichiers ont été mis à disposition concernant la saisie des comptes et les reversements de cotisation. Un document d'information synthétique sur le rôle de trésorier est également disponible sur le cloud. Des visios ont été réalisées avec plusieurs syndicats pour la prise en main du mandat de trésorier. Enfin, un webinar de formation se tient en mai 2024.

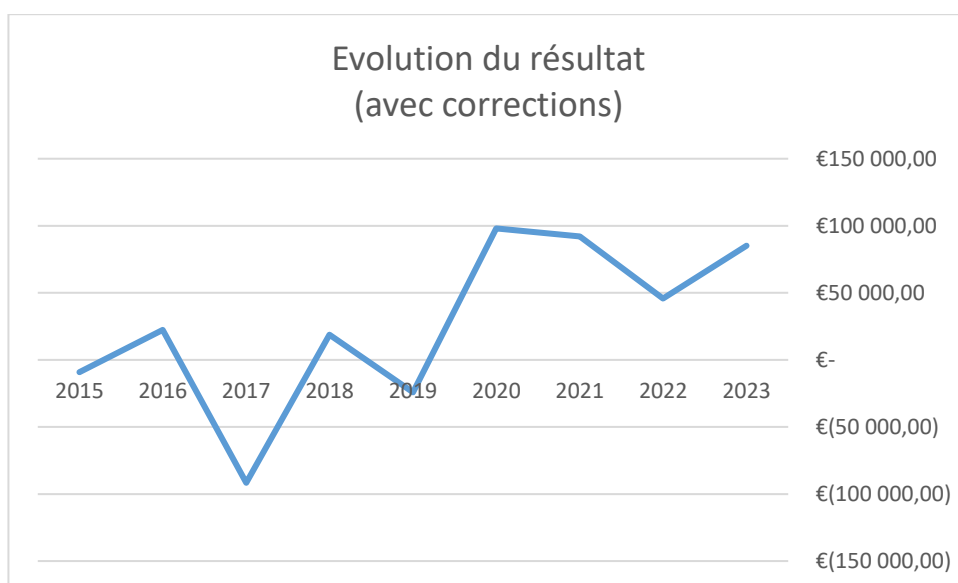
Par ailleurs, la moitié des syndicats dispose d'un compte "chaîné", c'est-à-dire relié à celui de l'Union à l'agence Crédit Mutuel de Montreuil. L'administratrice de l'Union est considérée par la banque comme mandataire principale de l'ensemble de ces comptes ; à ce titre, elle est donc chargée de communiquer à la banque les modifications sur les comptes (changements de trésorier, d'adresse, etc.) et de créer des accès en ligne pour les trésoriers qui le souhaitent. Ce dernier point est une évolution majeure du mandat écoulé puisque l'accès en ligne n'était pas disponible précédemment.

Evolution de la situation financière de l'Union depuis 10 ans

Comme indiqué précédemment, l'Union était dans une situation plutôt critique en termes de finances à la prise du mandat, avec un déficit récurrent sur 10 ans.

Voici la courbe des résultats sur les trois derniers mandats (début en 2015, car pas de données précises avant => 2015 est la 1^{ère} année de saisie comptable sur un logiciel dédié). Tous les éléments sont disponibles en détail dans le fichier récapitulatif 2015-2023.

Il faut noter que le tableau présenté intègre deux ajustements comptables importants : d'une part le tableau publié pour 2015 comptait 2 fois les reversements Cogétise 2014 (en "cotisations" et en "charges exceptionnelles"), j'ai fait le choix de corriger ci-dessous. D'autre part un acompte de 34.000€ pour le congrès a été versé en 2016 mais n'a pas été affecté sur l'exercice 2017 au niveau comptable. Là aussi, il a semblé plus juste de présenter ici le tableau corrigé pour une meilleure vision politique. Il s'avère donc que le résultat 2016 aurait pu être positif, si on avait affecté les 34.000€ d'acompte sur l'exercice 2017 ; et dans ce cas 2017 aurait été très fortement en déficit (91.000€).

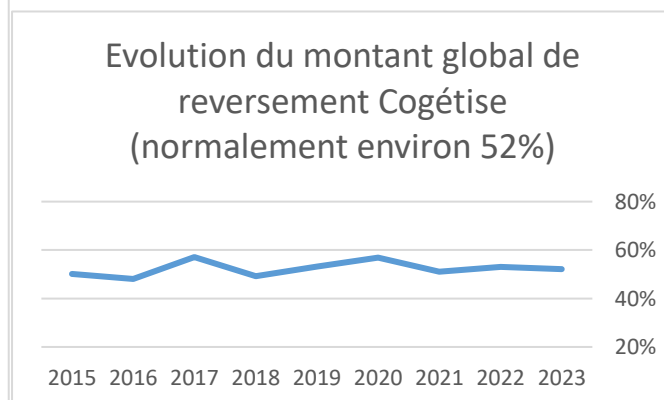
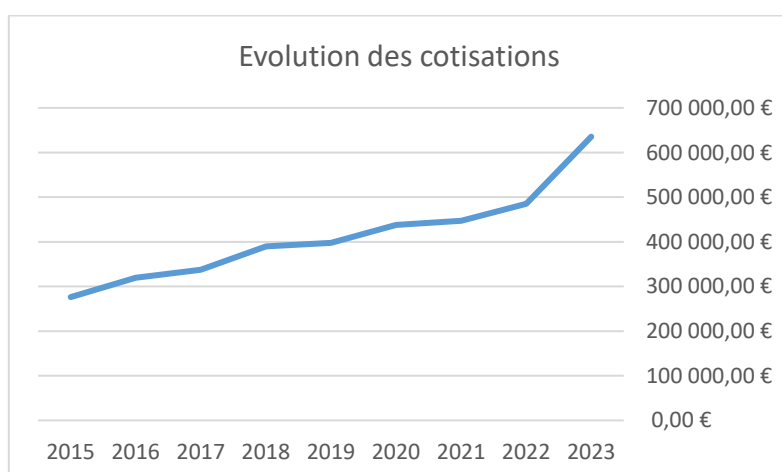
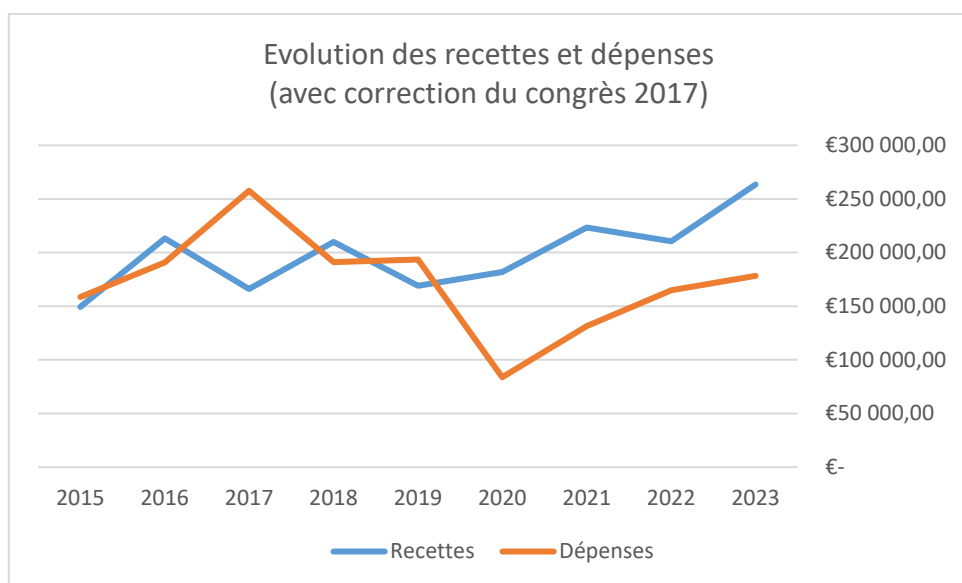


Sur les années 2015-2019, les dents de scie sur cette période s'expliquent par plusieurs facteurs.

Concernant les dépenses, elles augmentent entre 2015 et 2016 pour rester stables jusqu'en 2019, avec un net pic en 2017 dû au congrès.

Concernant les recettes, on observe d'une part des événements ponctuels (reprise de la réserve travaux en 2016, fonds FNI en 2018), mais aussi des variations sur les cotisations qui relèvent plutôt des reversements Cogétise que des cotisations elles-mêmes, qui sont en évolution constante (voir tableau correspondant). Le tableau ci-dessous "évolution du taux de reversement Cogétise" est établi à partir des données comptables, c'est-à-dire en considérant le montant global des cotisations perçues et le montant global reversé à Cogétise. Les variations ne sont pas dues à des modifications dans le taux de reversement Cogétise, mais plutôt à des délais de traitement et/ou des traitements comptables légèrement différents d'une année sur l'autre (si la saisie comptable affecte un versement à l'année N plutôt que N-1 par exemple, cela fait varier les ratios alors que les versements sont bien faits, et en respectant les règles de calcul CGT).

On voit par exemple en 2016 et en 2018 : à la fois des revenus exceptionnels, mais aussi des reversements Cogétise relativement limités ; alors que 2017 n'a pas de revenu exceptionnel, et par ailleurs des reversements Cogétise plus élevés et une dépense importante liée au congrès.



Focus sur le mandat 2021-2023

En raison du Covid principalement, puis de l'évolution de notre mode de fonctionnement (développement du travail à distance et des visios), les dépenses ont été très fortement réduites en 2020-2021, sans retrouver le niveau du mandat précédent lors de la reprise d'une activité normale à partir de 2022. Comme expliqué plus haut, cela s'explique par le nombre moins important qu'avant de camarades de province venant à Montreuil, et par le développement des visios.

2022 est une année d'élections professionnelles, avec des dépenses importantes (près de 25.000€), compensées pour plus de la moitié par la subvention FNI. Il faut noter que 5.000€ avaient été affectés en réserve sur l'exercice 2020, cette réserve n'a finalement pas été reprise au vu du résultat déjà excédentaire sur 2022.

En 2023, des dépenses spécifiques ont été réalisées, conformément aux décisions du BN :

- Envoi d'un numéro papier de l'Echo du Sup à l'ensemble des syndiqués (6.000€)
- Envoi papier d'un 4 pages de rentrée aux syndicats (2.000€)
- Chasubles (8.500€)
- Abonnement AEF étendu (1.000€)

En revanche, aucune dépense sur les points suivants, contrairement au prévisionnel :

- Frais juridiques
- Garde d'enfant pour les CNU
- Activités culturelles
- Matériel audiovisuel (achat en cours sur 2024)

En termes de recettes, on constate en 2023 une hausse plus importante des cotisations, confirmée par les états d'orga en forte hausse.

Aucune recette n'a été perçue sur les formations F3SCT réalisées en 2023 (la somme indiquée correspond à des formations réalisées en 2022).

Pistes de réflexion

Les résultats sont positifs depuis 2019. Passée la crise du Covid, les exercices restent bénéficiaires, on peut donc s'interroger sur l'emploi de ces ressources.

La réflexion est déjà en cours et a déjà été présentée lors de CNU en 2022 puis 2023. Pour rappel :

- augmenter le forfait des camarades en déplacement pour l'Union, en se calant sur le forfait pratiqué par la FERC : **fait**
- envoyer à tous les syndiqué·es un exemplaire papier de l'Echo du Sup Spécial « Elections » : **fait**
- proposer au CNU l'envoi aux syndiqué·es de l'Echo du Sup une fois / an (donc un numéro sur trois = 6 000 €) : **fait**
- proposer de participer aux frais de garde d'enfants pour des camarades se déplaçant pour l'Union (CNU, BN ...) en rappelant la nécessité de justifier les dépenses engagées
- organiser des sorties culturelles pendant les CNU
- élargir l'abonnement AEF à la rubrique DATA Sup Recherche (en discussion avec la FERC) : **fait**
- donner mandat à Teddy pour rencontrer quelques avocats et chiffrer le principe d'un conventionnement
- équiper l'union en matériel audiovisuel (un reflex ou un hybride pour acquisition vidéo), renouveler une partie du mobilier (investissement) : **fait, pas terminé**
- abonner les retraité·es FERC Sup pendant un an à Vie Nouvelle, le magazine des retraités de la CGT (abonnement à 13,5 € pour 6 numéros / an – 240 retraités) puis au fil de l'eau pour les nouveaux retraités) : **fait**
- chasubles : **fait**.

Jusqu'ici, l'Union a estimé ne pas disposer de budget suffisant pour investir dans des projets d'ampleur (investissement immobilier par exemple). Nos moyens financiers nous permettraient de couvrir des activités supplémentaires, mais qui ne sont pas mises en place plutôt par manque de moyens humains.

Deux autres pistes de réflexion sont soumises aux syndicats, à débattre lors du mandat à venir.

1/ On pourrait remettre en cause la répartition entre les syndicats et l'Union. Pour rappel, les syndicats perçoivent actuellement 17% sur leur part, les 16% restants étant conservés par l'Union.

Cependant, cette modification ne fait sens que si les syndicats sont en difficulté financière, ce qui ne semble pas être le cas hormis deux situations particulières :

- Soit des syndicats nouvellement constitués, donc sans trésorerie, ayant besoin de couvrir des frais de formations ou de participation aux réunions interpro. Dans ce cas l'Union prend en charge ces frais.
- Soit des syndicats qui ont fait le choix d'investir l'essentiel de leurs ressources financières dans des actions juridiques.

Il faut noter par ailleurs que l'Union a décidé de consacrer 2.000€ par an pour "aide exceptionnelle aux syndicats", en fixant des règles simples : les syndicats doivent argumenter la demande et l'Union peut co-financer à hauteur de 50% maximum.

2/ On pourrait réfléchir à un investissement immobilier avec la fédération pour s'extraire d'une dépendance permanente à l'offre hôtelière parisienne, chère et en hausse constante.